

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 48

Artikel: Pour serrer les coudes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

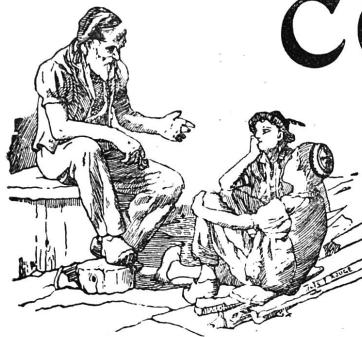
PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.



Sommaire du N° du 28 novembre 1914 : Réfugiés d'autrefois. — Pour serrer les coudes (Un bon Suisse). — Djanistet dein le z'Allemagne (Marc à Louis). — Pour savoir l'heure (M.-E. T.). — La moindre des femmes (Z.). — La Brabançonne. — Entre Confédérés (L. C.).

RÉFUGIÉS D'AUTREFOIS

FUYANT leur pays dévasté, des milliers de Belges, femmes et enfants notamment, gagnent la Hollande, l'Angleterre, la France, la Suisse. Il en est arrivé déjà quelques centaines dans le canton de Vaud. On en attend un plus grand nombre encore. Ces malheureux verront-ils la libération de la Belgique et sa reconstitution, pourront-ils rebâtir leurs villes et leurs villages, refaire leur foyer, retrouver la paix et le calme qu'aurait dû leur assurer le caractère neutre de leur nation ? Ils l'espèrent bien, et tous les gens de cœur le souhaitent avec eux.

Leur venue chez nous rappelle les exodes dont notre territoire fut le terme, à mainte reprise¹. Situé au centre de l'Europe, protégé par des chaînes de hautes montagnes qui le séparent des nations voisines, habité par un peuple hospitalier, le Pays de Vaud a toujours servi de refuge aux victimes des guerres et des révolutions qui sans cesse ont affligé le continent.

Ces ermites qui, à l'aurore du christianisme, rendirent notre pays à la culture, ces moines qui fondèrent les couvents, berceaux de la civilisation, étaient ou des missionnaires ou des réfugiés cherchant un asile contre les persécutions. Ces cloîtres, cachés dans nos vallées du Jura, dans les forêts de nos vallons, servirent de refuge à bien des victimes de la violence qui signala les premiers temps de la féodalité. A l'époque de la grandeur des évêques de Lausanne, les paroisses de Notre-Dame et les maisons religieuses des alentours accueillirent des étrangers qui imploraient l'absolution de leurs fautes ou la tranquillité que leur patrie leur refusait. .

Dès le milieu du xvi^e siècle, arrivent en foule les protestants persécutés en France et en Savoie, migrations qui cessent momentanément à la proclamation de l'édit de Nantes, pour reprendre de plus belle lorsque Louis XIV cassa cet acte de tolérance.

Quand, en 1660, les événements d'Angleterre ramenèrent sur le trône le fils de Charles I^r, mort sur l'échafaud, les juges du défunt roi furent condamnés à mort. Quelques-uns réussirent à s'enfuir sur le continent. Repoussés de Hollande, d'Allemagne et même de Genève, qu'intimidait la cour de France, ils furent accueillis affectueusement sur les terres de LL. EE. de Berne, à Lausanne et à Vevey. Cependant, la veuve de Charles I^r ne songeait qu'à venger la mort de son mari. Informée de la retraite des régicides, elle envoya secrètement

¹ Pour les lignes qui suivent, nous puisions largement dans l'*Histoire du Canton de Vaud*, de Verdeil, dans les *Pages d'histoire lausannoise*, de A. van Muyden, dans *Lausanne et les parrains de ses rues*, par un « Vieux Lausannois ».

une troupe d'hommes sur les bords du Léman. Le 14 novembre 1663, cette troupe s'embarqua dans les rues de Vevey, pour s'emparer du général Ludlow ; mais l'alarme fut donnée à temps et les sicaires se rembarquèrent précipitamment pour la Savoie, sans avoir pu accomplir leur coup de main. Moins heureux que Ludlow, John Lisle fut assassiné à Lausanne, le dimanche 11 août 1663, au moment où il allait entrer dans le temple de Saint-François. Le meurtrier put gagner la porte de Saint-François, où un cavalier l'attendait avec un cheval ; il s'enfuit à bride abattue dans la direction de Morges en criant : « Vive le roi ! »

Le séjour des régicides anglais n'est qu'un épisode de notre histoire. Il en fut tout autrement de l'immigration des protestants de France et de Savoie. Sans compter les Vaudois des vallées du Piémont, qui passèrent environ trois ans chez nous, à la fin du xvii^e siècle ; sans compter non plus les infortunés Allemands, Hongrois et Bohémiens jetés dans le Pays de Vaud par la guerre de Trente-Ans, on estime à 60,000 le nombre des réfugiés qui de France entrèrent en Suisse par les cols du Jura, par la vallée du Rhône et le Léman. La plupart ne firent que passer et se rendirent en Wurtemberg, dans le Palatinat et le Brandebourg, dont les souverains leur promettaient aide et protection. 6000 environ s'établirent dans le Pays de Vaud. Lausanne pour sa part en garda 1573, ce qui était beaucoup pour une ville comptant à peine 7000 habitants.

Ces protestants immigrés de France se firent bientôt respecter par une austérité de mœurs et une probité commerciale au-dessus de toute critique. Zurich, Bâle, Genève, Lausanne profitèrent de leur habileté et de leurs lumières, et rendirent encore justice à leur conduite intègre et loyale.

A Lausanne — où le commerce et l'industrie étaient presque nuls, Berne n'ayant cure d'en favoriser les progrès — les Français du « Refuge » introduisirent le jardinage et la culture maraîchère, que l'on y connaissait fort peu. Des pépinières furent créées, des légumes et des fruits nouveaux importés et cultivés. Les vigneronnes du midi de la France, qui étaient nombreux parmi les réfugiés, perfectionnèrent la viticulture vaudoise. L'industrie se développa. On crée, dans notre ville, des fabriques de sabots, de drap, de chapeaux ; on fonda des imprimeries, des poteries, des tanneries, des manufactures de cotonnades. Charmées et surprises aussi, les autorités lausannoises s'efforcèrent à faciliter cet essor industriel en favorisant les promoteurs par des prêts d'argent et d'autres mesures protectrices. Le commerce eut aussi son tour. Ce furent des réfugiés qui substituèrent les premières boutiques et les transactions régulières au trafic des colporteurs, jusqu'alors en usage. Enfin, nul n'ignore l'influence si grande des protestants français, dans les sciences et les arts et jusque dans la langue parlée, qui s'épura au contact de ces hommes cultivés.

Aux protestants persécutés succédèrent, dans

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

le cours du xix^e siècle, les proscrips politiques de France, de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, de Russie. Puis ce furent, en 1870, les familles chassées par le siège de Strasbourg et de Paris ; puis les huitante et quelques milliers d'hommes de l'armée de Bourbaki ; aujourd'hui enfin, voici les Belges, dont le sort est le pire de tous et que nous nous devons d'accueillir de notre mieux, ne fût-ce que pour protester, au nom de l'humanité, contre les actes de ceux qui déchaînent la guerre et son cortège d'injustices, de cruautés, de ruines et de souffrances.

Les toasts muets.

— On nous écrit : « Louis Barzini, l'homme qui a tout vu, le prestigieux et fécond correspondant de guerre du *Corriere della Sera*, raconte quelque part que les Chinois ont trouvé une chose sublime : les toasts muets. A la fin de leurs banquets, ils lèvent à la hauteur des yeux leur coupe, remplie de vin de riz ou d'amande, et la vident d'un trait, jusqu'à la dernière goutte, sans une parole. C'est tout au plus si, en veine d'éloquence, ils murmurent le mot « Ciecin » (Santé!). »

Nous appelons timidement sur cet exemple l'attention de nos flamboyants orateurs. Les digests, certes, ne se feraien pas plus mal. Et comme ils seraient heureux, nos braves journalistes, aux agapes où la presse est conviée ! Ils sauraient même, j'en suis certain, tolérer quelque chose et n'y regarderaient pas à quelques « cincins ! »

POUR SERRER LES COUDES

Mon cher *Conteur*,

DANS ton dernier numéro, à propos de l'accueil chaleureux fait à nos troupes vaudoises, dans le canton de Berne, tu exprimes le regret que nous ne nous connussions pas davantage entre Confédérés des divers cantons.

Ce regret est assurément celui de plusieurs de nos compatriotes, en deçà et au delà de l'Aar.

Tu exprimes aussi le désir de voir les Suisses latins : Vaudois, Genevois, Neuchâtelois, Jurassiens bernois, Fribourgeois et Valaisans de langue française, Tessinois, serrer plus les coudes, afin de compenser, en partie, par une union plus étroite, par une plus grande solidarité, le désavantage de leur infériorité numérique, dans le faisceau fédéral.

Ce désir, aussi, doit être celui de nombreux Suisses latins. Il n'est pas si difficile à réaliser qu'on le suppose, peut-être, en certains milieux. Un peu de bonne volonté y suffirait. Nous différons moins les uns des autres qu'on ne le croit. Quand les circonstances nous rassemblent dans quelque joyeuse partie, l'entente est bientôt complète. En politique, c'est peut-être un peu moins aisés. Soit ! Mais ce n'est pas du tout impossible. Ce serait d'autant moins, à présent, que les circonstances semblent nous recommander ce rapprochement.

Il va bien sans dire que dans ce désir de rapprochement, il n'y a aucun sentiment offensif contre nos confédérés de langue allemande, au contraire. Il y a — il faut être franc — une petite précaution défensive, dont maintes circonstances nous ont démontré la nécessité.

Nos confédérés ne sauraient, du reste, nous reprocher de vouloir nous mettre en mesure de sauvegarder mieux, à l'occasion, nos droits et nos légitimes intérêts. A défaut du nombré, qui est le privilège de nos confédérés de langue allemande, nous aurions l'union et la solidarité.

Une autre raison en faveur de ce groupement, c'est qu'en assurant, au besoin, une sauvegarde plus efficace de nos justes droits et intérêts, il dissiperait les mécontentements et les ressentiments regrettables qui naissent de leur méconnaissance. Et moins nous croirons avoir sujet de nous plaindre les uns des autres, plus se ressereront les liens qui doivent unir *tous* les confédérés. On dirait d'une vérité à M. de la Palice ; mais c'est comme ça.

Un bon Suisse.

L'orthographe du sergent. — Deux soldats discutaient du genre du mot *équerre*.

— C'est un mot féminin, disait l'un ; on dit une *équerre*.

— Pas du tout, réplique l'autre, j'ai toujours entendu prononcer *un équerre* ; c'est masculin.

Survint le sergent-major. On le prend pour arbitre.

— Un moment, fait-il... le temps de consulter le dictionnaire.

Il ouvre le dictionnaire et lit : *Équerre, s. f.* : instrument pour tracer des angles droits, etc.

Expliquant alors les lettres *s. f.* à sa façon, le sergent dit aux soldats : « Mes amis, vous avez tous deux raisons, le dictionnaire dit : *s'est facultatif*. »

Les bons maris. — L'autre jour, X... va rendre visite à Z..., dont la femme est dangereusement malade.

Z... venait de souper et était encore dans la salle à manger.

— Comment ! s'écrie X..., sévèrement, dans l'état de santé de votre femme, une bouteille de champagne vide sur la table !

— Soyez tranquille, répond Z..., elle n'en a pas bu.

DJANISTET DEIN LÈ Z'ALLEMAGNE

QUAND l'è que fut fro dâi z'écoule, Djanistet, lo valet à Nielliet, que l'avâi dan seize ans, sè dese dinse : « Rondzâ, ora que su grand, vu pas fêre quemet ein a tant que fant que pouant pas pire talematsi trâi mot de tutche. Mè, vu allâ appreindre bin adrâi l'allemand, qu'on dit que lo faut bin recordâ s'on vâo être on jâdoz dau Conset nationat. » Et quand Djanistet, que l'ètai on bocon l'acheintion à son père, l'avâi tramâ oquie lâi avâi pas à repipâ et rein de mè à bezalâ ! L'ètai de ! Assebin sè père z'et mère l'ant laissi fêre et, on par de dzor aprî, Djanistet modâve po Berna.

Mâ, cô ète que l'a èta eimbâtè pè elliau grante tserrâire iô ne lâi coughessâi nion ? E-te pas de bi savâi que l'è noutron Djanistet. L'odîai talematsi et fêre dau fouêtro mâ lâi compregnâi pas mè que ma choqua. Et pu que l'avâi fam. Ne s'ètai pas pi remet on bocon derrâi lè tète du que l'ètai via de l'ottô et sè dit :

— Vu pas crèvâ de sam pè ce. Ié on par de centime dein ma catse-maille, vu atseta on bocon de pan por mon dîna.

Et sè met ein état de tsertsi onna bolondzeri, mâ diâbe lo pas qu'en trovâve iena. L'ètai bin marquâ su dâi z'einseigne : *Betquerâi*, mâ cein pouâve pas fêre : *Bolondzeri*.

Noutron corps tracîve adi, tracîve adi et jamé min de bolondzi. L'avâi bin assèyi de demandâ ài dzein iô pouâve allâ medzi, mâ atant dè-mandâ à n'on tsin cô l'è sa bouna mie. Tot cein qu'on lâi respondâi l'è : « Ferschtounute » et Djanistet lâi compregnâi rein.

Adan lâi vint idée, du que la leinga ne servessâi à rein, de dèveza pè signo. Le chaute vè on gâpion que dzaquâve su la Tserrâire, ein fasâi était d'avâi bin fam. Sè betâve lè poeing dein lo mor et breinnâve lè deint po derre que voudrâi oquie à medzi. Lo gâpion, que l'ètai on tot malin greliel, quand l'è que vâi clli commerce lâi fa dinse : « Ferschtou ! komme iètze » et ie minne mon corps vè on ottô.

Mon Djanistet l'entre, atteind onna menuta. On galé monsu lâi vint déemandâ que vosiâve. Lo valet à Nielliet refâ lo mimo metf : breinnâ lè deint et lè potte et sè betâ lo dâ dein lo mor. Adan lo monsu fa setâ Djanistet dëssu onna galéza chôla, lâi àvore lo mor, et pu... rr... rau... lâi trâi onna deint.

Vo pouâide peinsâ se Djanistet l'a bramâ, et que l'a falu payî oncora dou francs.

La mîma veilla, lo valet à Nielliet revêgnâ vè son père que fut bin ébahia de lo revêre.

— Quemet cein va-te que te revint dza ? que fâ lo père.

— Vu pas restâ dein elliau z'Allemagne, so respond Djanistet ; quand on lâu démande à medzi, vo trèzant lè deint.

MARC A LOUIS.

Chez le photographe. — Un brave homme, cédant aux sollicitations reitérées de sa famille se décide à se faire photographier, pour la première fois.

Au moment où l'artiste va pousser le cri traditionnel : Ne bougeons plus ! il se lève et s'écrie :

— Ah ! monsieur, remettions ça à un autre jour ; j'ai oublié mes bretelles. Mon portrait ne serait pas complet.

Au Tribunal. — Prévenu, qu'avez-vous à ajouter pour votre défense ?

— Rien, m'sieu le président ; je m'en rapporte à « l'équitation » du tribunal.

Définition. — Définition de l'hiver — c'est de l'actualité — par une jeune et jolie femme.

« L'hiver, c'est un deuil que la terre porte en blanc. »

POUR SAVOIR L'HEURE

— Il y a des gens, me dit ce soir-là mon excellent ami Marius, de Marseille, qui ont la manie de dépenser leur argent en ridicules futilités. Exemple : je jurerais qu'uñ jour ou l'autre vous avez fait les frais d'une montre. A quoi bon, je vous le demande ?

— Mais, pour savoir l'heure !

— Pour savoir l'heure ! Ah la voilâ bien, la réponse toute prête que j'attendais. Mais, trou de l'air ! il n'est nullement besoin d'une montre pour savoir l'heure et c'est un simple préjugé répandu par ces farceurs d'horlogers que de croire le contraire.

Tenez, pas plus tard que l'autre jour, un des grands fabricants de la Chaux-de-Fonds, à qui j'avais eu le plaisir de prêter un parapluie un soir d'orage, m'offrit en retour un superbe chronomètre 18 karats, valant au bas mot 1200 francs.

Vous vous figurez peut-être que je l'ai accepté ?

Pas du tout.

J'ai refusé. Par principe. Car avec les principes, voyez-vous, il faut être inébranlable. Ça ne rapporte pas grand' chose si vous voulez, mais c'est égal, il faut être inébranlable.

Tout de même, ça l'a un peu estomaqué, mon Chaux-de-Fonnier.

Et il m'a demandé des explications.

C'est bien simple, lui ai-je répondu. Tenez, je ne possède pas de montre et pourtant je suis comme l'Observatoire : je sais toujours l'heure en été.

Il crut que je plaisantais. Or, à Marseille on ne plaisante jamais, jamais, pas plus qu'à Tarascon d'ailleurs. Je repris :

— Ainsi, la nuit. Mettez que je dorme comme un petit ange innocent. Soudain, je sens un bras se glisser insidieusement autour de ma taille.

— Tiens, que je me dis aussitôt, voilà ma chère petite Margoton qui a son cauchemar. Il est 2 h. 15 !

Je l'embrasse sur son joli front de reine et je me rendors. Tout à coup, je reçois un grand coup de pied dans les os. Et je pense :

— Voilà Margoton qui s'éveille. Il est 6 h. 35. Jusqu'à 7 h., mon vieux Marius, tu as encore vingt-cinq bonnes minutes pour rêver à toutes les belles choses de la nature !

Le jour, c'est encore plus simple. Il y a la petite bonne — elle n'est vraiment pas mal, vous savez ! — qui débouche tous les jours à 9 h. 27 de la rue Thubaneau, sur la Cannebière ; le perroquet de la pipelette du coin qui, à 10 h. 18 exactement, se met à injurier les locataires. Il y a encore mon chef de bureau qui commence à brosser son chapeau et son habit à 11 h. 03 pour être prêt à partir à midi, etc., etc. Mille incidents enfin qui me renseignent sur la fuite rapide et combien regrettable du temps.

Mais mon Chaux-de-Fonnier n'était pas encore convaincu.

— Fort bien, me dit-il, mais quand, comme aujourd'hui, vous vous trouvez à l'étranger. Comment vous y prenez-vous ?

— Comment je m'y prends, que je lui réponds. Ça n'est pas compliqué, allez ! Tenez, nous sommes en Suisse, pas vrai. Eh bien ! je vais vous dire l'heure quand même. Comme je sens la moutarde me monter au nez, il doit être 6 h. 28.

— Parfaitement, qu'il me fait, mon Chaux-de-Fonnier. C'est bien cela. Mais comment diable...

— Pas malin, que je lui rétorque. C'est l'heure où chaque jour, à Marseille, ma belle-mère me reproche de rendre sa fille malheureuse ! Alors, n'est-ce pas ?...

M.-E. T.

La moindre des femmes.

Le roi Frédéric-le-Grand, on le sait, ne voulait que des géants dans son armée. David à Jules des Flaugères lui eût plu. C'est l'homme le plus grand de sa commune, et aussi le mieux fait. Par un de ces contrastes assez fréquents, sa femme est une poupe mesurant tout au plus trois pieds six pouces.

— Dites donc, David, lui demandait un de ses voisins, comment avez-vous fait de vous choisir une compagne aussi petite ?

— Je n'ai voulu longtemps ni des unes ni des autres, vous le savez bien. Mais, chez nous, on me disait tout le temps : « David, il faut te marier ! » Alors, que voulez-vous, à la fin des fins, il a bien fallu. Seulement, je me suis dit : « Prenons la moindre. »

Macabre. — Après une exécution capitale :

— Malgré tout, fait un spectateur, le condamné faisait une drôle de tête en montant à l'échafaud.

— Dame ! l'émotion est bien permise, en pareil cas, car c'est toujours un début.

Constatation. — Tout le monde est persuadé qu'il est très difficile de mourir ; cependant tout le monde s'en tire.